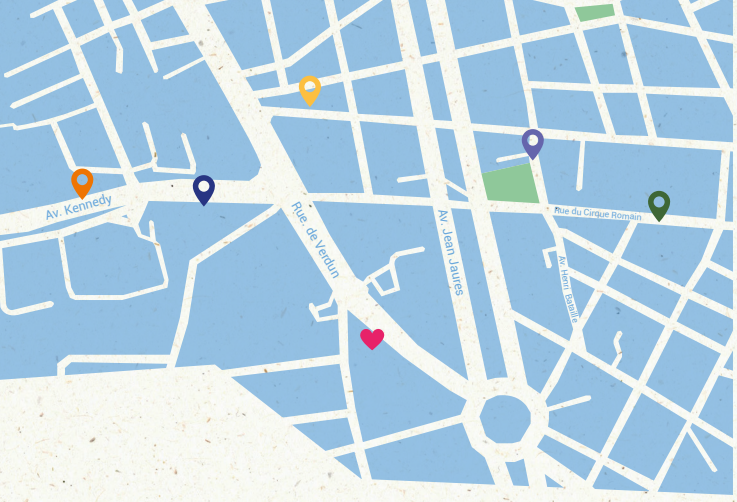
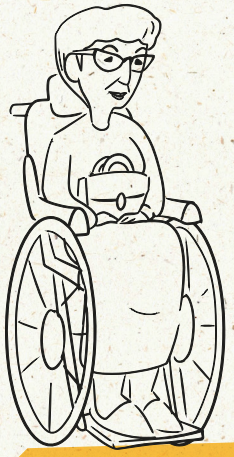


- **Soli'Service Château Silhol**
- **Arrêt POMPIDOU**
 Ligne : LIO, TEMPO
- **Nouvel arrêt POMPIDOU**
 Ligne : LIO, TEMPO
- **Arrêt JAURES**
 Ligne : 2
- **Arrêt TILLEULS**
 Ligne : 51, 52 et 61
- **Arrêt JAURES**
 Ligne : T2, 51, 52 et 61



Contact

Soli'Service Château Silhol
16 rue de Verdun, 4ème étage
«Les bureaux du président»,
30 900 Nîmes

Du lundi au vendredi
9h00 à **12h00** et de **13h30** à **17h30.**

En cas d'urgence, une astreinte téléphonique est assurée les week-ends et les jours fériés.

04 66 04 99 09
accueil@chateau-silhol.fr
www.chateau-silhol.fr

Association Loi 1901 à but non lucratif

SOLI'SERVICE
Château Silhol

Service autonomie à domicile

Création : Artothèque Sud 2025 - Illustraton : Anaëlle Legros - Merci de ne pas jeter sur al voie publique



50 %
de réduction
ou crédit d'impôt

Des services à domicile pour vous accompagner au quotidien !

À vous de choisir !

Mandataire	Prestataire
Vous êtes l'employeur de votre intervenant à domicile	L'association est l'employeur de l'intervenant qui vient à domicile

Dans les deux cas, c'est l'association qui gère tous les aspects administratifs

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

La norme AFNOR NF SERVICE atteste de notre engagement pour la qualité

- La bienveillance et la prévention de la maltraitance
- La sélection, la formation, la qualité de vie au travail, la fidélisation des intervenants à domicile
- Un suivi individualisé de l'équipe administrative, une adaptation à vos besoins
- Une éthique exigeante : respect de votre lieu et de vos choix de vie

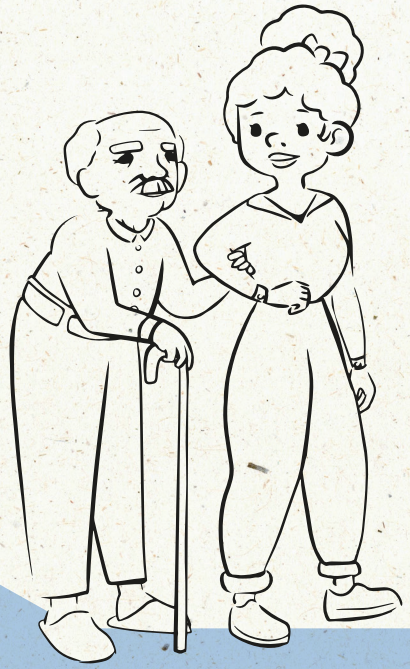
NOS PRESTATIONS

- Ménage et entretien du linge
- Aide au maintien de l'autonomie, compagnie, stimulation
- Courses et préparation des repas
- Aide aux proches et aux démarches administratives
- Garde de jour et de nuit



NOS PUBLICS

- Personnes âgées
- Personnes porteuses de handicap
- Enfants



Contactez-nous pour connaître les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.

VOS POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT : chèque emploi service universel, APA, PCH, aides sociales, mutuelles, caisses de retraites.
Le service est agréé par l'État et autorisé par arrêté du 6 août 2020 pour une durée de 15 ans. Il pratique les tarifs fixés par le Conseil départemental du Gard.